

16 nov. — Décision n° 1423-MFE-F portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'organisation de l'unité africaine (O.U.A.).	652
17 nov. — Arrêté n° 387-MFE-DSGCA-PC portant réorganisation du système des examens de permis de conduire.	651
17 nov. — Arrêté n° 388-MFE-DSGCA-PC portant nomination des membres du jury des examens de permis de conduire.	651
17 nov. — Arrêté n° 389-MFE-DSGCA-PC fixant les modalités d'application du décret n° 75-236 du 24 décembre 1975, modifié par le décret 76-186 du 13-10-76 relatif aux permis de conduire les véhicules à moteur.	651

MINISTERE DU PLAN

1976	
22 oct. — Décision n° 153-MP-DGPD-SFCEP portant autorisation de paiement d'une somme en faveur de Humphreys et Glasgow LTD.	652
4 nov. — Décision n° 167-MP-DGPD-SFCEP portant autorisation de virement d'une somme en faveur de l'institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (IRAT) à Lomé.	653
9 nov. — Décision n° 170-MP-DGPD-SFCEP portant autorisation de paiement d'une somme en faveur de l'agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA).	653

MINISTERE DE LA JUSTICE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

1976	
19 nov. — Arrêté interministériel n° 1132-MJ-FP-T-MFE portant règlement de la situation financière des fonctionnaires détachés auprès du gouvernement de la République togolaise.	655
Arrêtés portant admissions, intégrations, détachements, fin de détachements, radiations, licenciement et rectificatif à un précédent arrêté mettant fin au détachement d'un fonctionnaire.	655

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Décisions portant nominations.	660
--------------------------------	-----

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT RURAL

Décisions portant nominations.	660
--------------------------------	-----

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêté portant nomination de l'attaché de cabinet du ministère de la santé publique.	660
--	-----

DIVERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté autorisant le transfert d'un dépôt de médicaments.	660
---	-----

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décisions portant délégation de signature et admission d'un militaire à un stage.	660
---	-----

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1976	
29 oct. — Arrêté n° 375-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Amah Ekoué (Théophile).	661
29 oct. — Arrêté n° 379-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Mensah (Benjamin).	661
4 nov. — Arrêté n° 380-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Karsa Houla Akournim.	661
4 nov. — Arrêté n° 381-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Koudjoou Kabikiya.	662
4 nov. — Arrêté n° 382-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Karvie Akakpo (Dominique).	662
4 nov. — Arrêté n° 383-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Buaben (Mathieu).	662
4 nov. — Arrêté n° 384-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Komlan Kowou Adékplovi.	663

4 nov. — Arrêté n° 385-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Tchakoura Mola (Alassani Fousséni).	663
4 nov. — Arrêté n° 386-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Folly Kuévi (Adolphe).	663
24 nov. — Arrêté n° 390-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Ouenang Kossi.	665
24 nov. — Arrêté n° 391-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Amenyah (Benoît).	663
24 nov. — Arrêté n° 392-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Kumodji Koffi Ayigan.	664
24 nov. — Arrêté n° 393-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Napporn Kangni (Théophile).	664
Arrêtés portant création d'une caisse d'avance, nomination d'un commissionnaire en douane, rectificatif à un précédent arrêté portant concession de pensions de veuve et d'orphelin et approbation de rôles.	664

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES MINES

Arrêtés portant agrément d'un géomètre, autorisation personnelle de recherche minière et autorisation d'ouverture de bureaux de dessin topographique.	665
---	-----

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêté portant transfert d'un laboratoire d'analyses médicales.	667
---	-----

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Communiqués de la direction des travaux publics.	667
Union Togolaise de Banque (Bilan au 30 septembre 1976)	668
B.I.A.O. (Bilan au 30 septembre 1976)	668
Banque Commerciale du Ghana (Bilan au 30 septembre 1976)	668
Avis de perte de titre foncier	669

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 29 du 9 novembre 1976 autorisant la ratification des protocoles annexes au TRAITE de la COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO), signés à LOME, le 5 novembre 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Vu le rapport du ministre des affaires étrangères ;
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Est autorisée la ratification des protocoles annexes au traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), signés à LOME, le 5 novembre 1976, à savoir :

Le protocole relatif à la définition de la notion de produits originaires des Etats Membres de la CEDEAO.

Le protocole relatif à la réexportation au sein de la communauté des marchandises importées des pays tiers.

Le protocole relatif à l'évaluation des pertes de recettes enregistrées par les Etats Membres de la CEDEAO.

Le protocole relatif au fonds de coopération, de compensation et de développement de la CEDEAO.

Le protocole relatif aux contributions des Etats Membres au budget de la CEDEAO.

Art. 2 — La présente ordonnance sera publiée au **Journal officiel** de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 9 novembre 1976.

Général d'Armée G. Eyadéma

DECRETS

DECRET N° 76-188 du 20 octobre 1976 relatif à l'ouverture de la campagne d'achat du cacao et aux conditions d'intervention de l'office des produits agricoles du Togo, pour la récolte principale 1976-77.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des transports;

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967;

Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967;

Vu la loi n° 64-9 du 22 juin 1964 portant création de l'office des produits agricoles du Togo (OPAT);

Le conseil des ministres entendu.

DECRETE :

Article premier — La date d'ouverture de la campagne d'achat du cacao de la récolte principale 1976/77 est fixée au 18 octobre 1976.

Art. 2. — Les prix d'achat au producteur du cacao en fèves conformes aux normes du conditionnement sont fixés comme suit pour les différentes qualités en tous points de traite :

Cacao supérieur et courant : 130 francs le kilogramme

Cacao limite : 45 francs le kilogramme.

Art. 3. — Par application des barèmes des frais de commercialisation ci-joints, les valeurs à facturer à l'office des produits agricoles du Togo sont fixées à 146.291 francs CFA la tonne pour le cacao de la qualité supérieure et courante et à 57.393 francs CFA la tonne pour le cacao de la qualité limite.

Art. 4. — Les montants des frais de transport supplémentaires que l'OPAT remboursera aux acheteurs agréés sont fixés comme suit :

Région de Litimé : 2.000 francs la tonne

Région d'Akposso-Nord : 1.300 francs la tonne

Région d'Akposso-Plateau : 1.300 francs la tonne

Canton d'Akébou : 1.300 francs la tonne

Région de Pagala : 1.300 francs la tonne

Région de Dayes : 1.300 francs la tonne.

Le remboursement des frais est subordonné à la présentation des tickets de conditionnement afférent à ces transports.

Art. 5. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des transports, le ministre du développement rural et le ministre de l'équipement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au **Journal officiel** de la République togolaise.

Lomé, le 20 octobre 1976

Général d'Armée G. Eyadéma

CAMPAGNE D'ACHAT DU CACAO

Barème cacao RP 1976/77

	Francs CFA la tonne
Prix d'achat au producteur	130.000
1 Commission acheteur produit	1.400
2 Manutention loyer magasin acheteur produit	425
3 Transport au centre de collecte ..	1.500
	<hr/> 3.325
Valeur nu-basculé centre de collecte	133.325
4 Manutention loyer magasin acheteur agréé	709
5 Transport Lomé	1.350
	<hr/> 2.059
Valeur nu-basculé Lomé	135.384
6 Sacherie (14 1/4 sac à 65)	926
7 Amortissement de sac 10%	93
8 Déchets 0,25% V.N.B.	338
9 Financement 9% pour un mois 1/2 V.L.M.	1.598
10 Frais généraux fixes	3.691
	<hr/> 6.646
Valeur loco-magasin Lomé	142.030
11 Commission acheteur agréé 3% sur V.L.M.	4.261
Valeur à facturer à l'OPAT	146.291

CAMPAGNE D'ACHAT DU CACAO

Barème cacao limite 1976/77

	Francs CFA la tonne
Prix d'achat au producteur	45.000
1 Commission acheteur produit	1.400
2 Manutention loyer magasin acheteur produit	425
3 Transport au centre de collecte ..	1.500
	<hr/> 3.325
Valeur Nu-Basculé Centre de Collecte	48.325
4 Manutention loyer magasin acheteur agréé	709
5 Transport Lomé	1.350
	<hr/> 2.059